

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 25 mai 2023.

Trente-et-une des guarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix.

Les communes de Concise, Cronay, Fiez, Montagny, Novalles, Valeres-sous-Ursins sont excusées.

Les communes de Démoret, Rovray, Vugelles-la-Mothe sont absentes.

Le comité directeur est représenté par: M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, et M. Alexandre Lecourtier.

M. François Armada, M. Pierre Dessemontet, M. Jean-Claude Ruchet, M. Christian Weiler (Président CoDir) sont excusés. Le Major Eric Stauffer est présent.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Comme annoncé par courriel, une modification à l'ordre du jour est proposée, soit que l'intitulé du point 6, « Adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal » devienne « Information sur l'adoption du règlement d'organisation du Conseil intercommunal ». Les précisions concernant ce point seront apportées au moment voulu. Personne ne souhaitant proposer d'autres modifications de l'ordre du jour, il sera suivi tel que proposé.

Point 3: Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2022

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 4 : Préavis PR23.01CD concernant le rapport de gestion 2022

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

En conclusion, Le rapport de gestion 2021 est établi de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.01CD qui décide :

Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2022 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR23.01CD.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR23.01CD concernant le rapport de gestion 2022 est accepté à l'unanimité.

Point 5 : Préavis PR23.02CD concernant les comptes 2022

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal.

En conclusion, Les comptes 2022 sont présentés de manière claire, détaillée et transparente.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.02CD qui décide :

Article 1 : les comptes 2022 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis PR23.02CD.

La discussion est ouverte (...)

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR23.02CD concernant les comptes 2022 est accepté à l'unanimité.

Patrick *G*rin

Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal